

**Assemblée générale**

Distr. générale
23 janvier 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 157 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission d'administration
intérimaire des Nations Unies au Kosovo****Budget de la Mission d'administration intérimaire
des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018****Rapport du Secrétaire général****Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	5
C. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays	8
D. Cadre de budgétisation axée sur les résultats	9
II. Ressources financières	23
A. Vue d'ensemble	23
B. Contributions non budgétisées	24
C. Gains d'efficacité	24
D. Taux de vacance	24
E. Formation	25
F. Projets de renforcement de la confiance	26
G. Autres activités de programme	26

* Nouveau tirage pour raisons techniques (21 février 2017).



III.	Analyse des variations	27
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	29
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 70/277 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	29
A.	Assemblée générale	29
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	33
Annexes		
I.	Définitions	36
II.	Organigrammes	38
Carte		40

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (exercice 2017/18), dont le montant s'élève à 38 016 600 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 8 observateurs militaires, 10 membres de la Police des Nations Unies, 112 agents recrutés sur le plan international, 219 agents recrutés sur le plan national et 24 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2017/18 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (services organiques et appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2015/16)	Montant alloué (2016/17)	Dépenses prévues (2017/18)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	510,9	699,5	695,7	(3,8)	(0,5)
Personnel civil	28 199,6	27 460,8	28 218,7	757,9	2,8
Dépenses opérationnelles	10 594,3	8 326,6	9 102,2	775,6	9,3
Montant brut	39 304,8	36 486,9	38 016,6	1 529,7	4,2
Recettes provenant des contributions du personnel	3 537,8	3 582,3	3 559,4	(22,9)	(0,6)
Montant net	35 766,9	32 904,6	34 457,2	1 552,6	4,7
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	39 304,8	36 486,9	38 016,6	1 529,7	4,2

Ressources humaines^a

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Direction exécutive et administration						
Effectif approuvé 2016/17	–	–	21	10	5	36
Effectif proposé 2017/18	–	–	21	11	5	37
Composantes						
Services organiques						
Effectif approuvé 2016/17	8	9	55	72	13	157
Effectif proposé 2017/18	8	10	55	71	13	157
Appui						
Effectif approuvé 2016/17	–	–	36	137	6	179
Effectif proposé 2017/18	–	–	36	137	6	179
Total						
Effectif approuvé 2016/17	8	9	112	219	24	372
Effectif proposé 2017/18	8	10	112	219	24	373
Variation nette	–	1	–	–	–	1

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999).
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de créer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales et de promouvoir la stabilité dans les Balkans occidentaux.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice budgétaire, en exécutant les principaux produits présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (services organiques et appui), sur la base du mandat de la Mission.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget approuvé de 2016/17 est analysée au niveau de chaque composante.
5. La MINUK est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui veille à coordonner la démarche suivie par la présence civile internationale ainsi que les activités menées avec la présence internationale de sécurité (Force internationale de sécurité au Kosovo – KFOR) et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), qui a été déployée sous l'autorité générale du Conseil de sécurité, en application de sa résolution 1244 (1999).

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, l'objectif stratégique de la Mission demeure le renforcement et la consolidation de la paix, de la sécurité, de l'état de droit et de la stabilité au Kosovo et dans la région. Au cours de l'exercice, les principales priorités de la Mission comprendront : a) l'amélioration des relations grâce à des échanges diplomatiques avec les interlocuteurs locaux, régionaux et internationaux, notamment les organisations internationales présentes au Kosovo et les principales organisations bilatérales; b) la fourniture d'un appui en matière d'état de droit et de droits de l'homme aux institutions locales; c) la fourniture d'un appui à la réconciliation et à l'intégration des minorités du Kosovo, en prêtant ses bons offices, aux fins d'améliorer à tous les niveaux les relations entre toutes les communautés; d) le renforcement de ses capacités en matière de collecte d'informations et d'analyse prédictive. En outre, la MINUK poursuivra ses activités de surveillance, d'établissement de rapports et de facilitation, en vue de promouvoir la normalisation à long terme des relations entre Belgrade et Pristina, et de renforcer l'engagement des deux parties à mettre en

œuvre les accords politiques et techniques conclus dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne, en particulier le premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations du 19 avril 2013, y compris dans l'objectif plus large de l'intégration à l'Union européenne.

7. La Mission continuera de veiller à ce que les ressources servent à atteindre les objectifs prévus dans son mandat et sa stratégie. Au cours de l'exercice budgétaire, la MINUK engagera des mesures novatrices pour mettre en œuvre son mandat, en tenant compte des examens internes approfondis menés par la direction de la Mission, des conclusions d'un examen interne, des recommandations formulées par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, et des stratégies transversales.

8. La Mission adoptera une démarche et une perspective régionales plus larges. Des perspectives régionales, interinstitutions et interorganisations seront intégrées à tous les services et domaines opérationnels, permettant d'augmenter la fréquence des efforts de collaboration et d'en améliorer la qualité, ainsi que de renforcer la participation des bureaux extérieurs et régionaux de la MINUK à l'ensemble des activités de la Mission.

9. La Mission continuera également d'assumer son rôle de facilitateur, selon qu'il conviendra et sur entente préalable, pour permettre au Kosovo de participer aux réunions internationales, en particulier celles des organes suivant l'application des traités dont la MINUK reste signataire en son nom.

10. La MINUK continuera de renforcer son rôle en matière de promotion et de protection des droits de l'homme au Kosovo, en collaborant activement avec les institutions kosovares, en particulier le Bureau chargé de la bonne gouvernance du Cabinet du Premier Ministre et l'Institut du Médiateur : a) elle veillera à ce que les lois et politiques soient conformes aux normes en matière de droits de l'homme, en accordant une attention particulière à la non-discrimination, à l'égalité des sexes et à la réconciliation des communautés du Kosovo; b) elle encouragera et facilitera la participation des acteurs kosovars locaux aux mécanismes internationaux et régionaux de défense des droits de l'homme; c) elle continuera de collaborer étroitement avec les organes conventionnels des droits de l'homme et appuiera les travaux des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, y compris pour ce qui est de faciliter les relations entre les rapporteurs spéciaux du Conseil et les acteurs des droits de l'homme au Kosovo. De plus, la Mission œuvrera à la promotion de la conformité aux normes internationales et régionales relatives aux droits de l'homme de la législation, des politiques, des programmes et des institutions (à savoir l'appareil judiciaire et l'Institut du Médiateur) du Kosovo. Des efforts seront faits pour accroître la participation, notamment des femmes et des minorités, à la vie publique et pour promouvoir l'égalité d'accès aux services publics. La MINUK continuera d'aider les membres de la société civile, en particulier les jeunes et les femmes, à exercer leurs droits et avoir accès aux voies de recours, et d'aider les institutions kosovares à prévenir et combattre l'extrémisme violent.

11. La MINUK continuera d'accorder une importance prioritaire aux efforts de réconciliation, qu'elle suivra de près et à propos desquels elle établira des rapports, et à la mise en œuvre de mesures de confiance afin de promouvoir notamment : a) la coopération intermunicipalités et interethnique; b) la fourniture de services de base au niveau local pour favoriser la coopération et la réconciliation entre les

communautés; c) le règlement des problèmes économiques, sociaux et culturels au niveau local. Ces mesures de confiance seront appliquées en coordination étroite et à l'issue de consultations approfondies avec les parties prenantes locales et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, ce qui permettra d'accroître leur efficacité. La Mission s'attachera également à faire avancer la réconciliation et l'intégration des minorités du Kosovo et, à cette fin, continuera de suivre et de faciliter le règlement des problèmes liés aux minorités et aux relations intercommunautaires.

12. La MINUK continuera d'appuyer les efforts visant à savoir ce qu'il est advenu des personnes disparues et à protéger et préserver les sites du patrimoine culturel et religieux. La Mission continuera : a) de promouvoir la sécurité des rapatriés, notamment en se rendant tous les trimestres sur des lieux de retour déterminés; b) de participer aux réunions spéciales du Groupe de travail sur les personnes disparues à la suite des événements survenus au Kosovo; c) de suivre la situation dans les zones spécialement protégées; d) de promouvoir la protection et la préservation des sites du patrimoine culturel et religieux, y compris en assurant constamment la liaison avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et en encourageant un dialogue constructif entre l'Église orthodoxe serbe et les autorités kosovares.

13. La MINUK continuera également de conserver ses capacités en matière du suivi du respect de l'état de droit et d'établissement de rapports à ce sujet et d'appui institutionnel dans ce domaine, notamment en fournissant une assistance limitée aux autorités kosovares visant à renforcer leurs compétences, en collaborant étroitement avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo et ses autres partenaires. Dans ce contexte, la MINUK appuiera la mise en œuvre d'un programme conjoint d'appui des Nations Unies à la police, à la justice et à l'administration pénitentiaire. Elle continuera également de s'acquitter de fonctions telles que la certification des documents d'état civil et des fonctions liées à l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL).

14. La Mission a pris note des recommandations formulées dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, selon lesquelles, « [q]ue ce soit en rapport avec la formation de forces de police, le système pénitentiaire ou le soutien aux autorités locales, [...] un faible appui à des programmes [peut] contribuer à renforcer les capacités et à obtenir de meilleurs résultats dans le cadre de l'application d'un mandat », et, « [l]e financement des programmes prévus dans le cadre des activités prescrites devrait être assuré par l'entité à même de garantir les meilleurs résultats, que ce soit la mission elle-même, l'équipe de pays des Nations Unies ou d'autres partenaires d'exécution » (voir A/70/95-S/2015/446, par. 152).

15. La MINUK continuera aussi de se coordonner avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), de promouvoir la participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux débats sur les questions qui les concernent, aux efforts de facilitation et à toutes les instances, et de veiller à prendre en compte l'égalité hommes-femmes dans ses activités, conformément aux dispositions des résolutions 1325 (2000) et 2122 (2013) du Conseil de sécurité. En outre, la Mission veillera à tenir compte des perspectives des jeunes dans l'exécution de ses activités, conformément aux dispositions de la résolution 2250 (2015) du Conseil et à prendre en considération la contribution essentielle que les jeunes peuvent apporter à la mise en œuvre du

mandat de la Mission relatif à la facilitation du processus de réconciliation au Kosovo.

16. La Mission propose de créer un poste supplémentaire d'agent de la Police des Nations Unies au Bureau du Conseiller pour les questions de police en vue de renforcer sa capacité de répondre aux demandes relatives à la publication, au traitement et au renvoi d'environ 3 000 dossiers ouverts par INTERPOL. Jusqu'à présent, ces activités étaient appuyées par une unité conjointe à EULEX et à la MINUK. En novembre 2016, EULEX a ramené de 8 à 3 personnes l'effectif de cette unité.

17. La Mission continuera de prendre des mesures visant à atténuer les effets de ses activités sur l'environnement et mettra notamment en œuvre la politique relative à l'environnement du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions. En vue de réduire davantage son empreinte environnementale, la MINUK prévoit d'ici au 30 juin 2018 d'installer des systèmes d'énergie solaire au Bureau régional de Mitrovica et de poursuivre ses efforts en matière de recyclage, de compostage des déchets biodégradables et de plantation d'arbres. Elle a également pour objectif d'optimiser l'exécution des tâches et la répartition des ressources afin d'accroître les effets de synergie entre ses composantes, d'améliorer sa fonction de suivi intégrée en renforçant ses capacités en matière de collecte d'informations et d'analyse prédictive, et, grâce à son unité chargée de l'établissement des rapports analytiques, d'approfondir le contenu des rapports d'analyse portant sur des sujets précis.

C. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

18. La Mission resserrera encore ses liens de coopération avec ses principaux partenaires internationaux, dont la KFOR, le Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), EULEX, le Conseil de l'Europe et d'autres acteurs européens, notamment au moyen de consultations régulières auprès des hauts responsables. Compte tenu des leurs intérêts communs et dans un souci de soutien mutuel, les consultations avec les principaux partenaires bilatéraux et les entités de l'Union européenne et de la Commission européenne qui dirigent le processus politique en cours seront organisées de manière plus fréquente. La MINUK continuera de renforcer sa coopération et d'intensifier ses consultations avec les principaux acteurs internationaux au sujet d'éventuelles modifications à apporter et en évaluera continuellement les incidences possibles sur sa capacité de s'acquitter de son mandat. En outre, elle continuera de recenser et de résorber les foyers potentiels de tension sur le terrain, notamment en élaborant des stratégies communes, en formulant des messages conjoints avec les principaux partenaires internationaux et en intervenant activement auprès des dirigeants locaux et des populations locales.

19. La MINUK poursuivra sa collaboration avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, notamment dans la cadre de son travail intégré d'évaluation et de planification, afin d'accroître au maximum l'utilisation des ressources des Nations Unies au Kosovo. La Mission et l'Équipe des Nations Unies continueront de concentrer leur attention sur les questions relatives à la gouvernance et à l'état de droit et de maintenir un dialogue constructif avec le Siège. De plus, dans le cadre de l'exécution des projets de réconciliation et de renforcement de la confiance

proposés, la MINUK continuera de coordonner son action avec celle de l'Équipe des Nations Unies au Kosovo et des autres partenaires internationaux dans plusieurs domaines essentiels sur l'ensemble du territoire.

20. La Mission continuera également de faciliter les activités de l'UNESCO, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), conformément aux mémorandums d'accord qu'elle a conclus avec eux.

D. Cadre de budgétisation axée sur les résultats

21. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

22. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la mission. L'effectif proposé est indiqué au tableau 1.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/ SSG	D-2- D-1	P-5- P-4	P-3- P-2	Service mobile	Total partiel			
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2016/17	1	–	3	–	1	5	1	–	6
Postes proposés 2017/18	1	–	3	–	1	5	1	–	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général									
Postes approuvés 2016/17	–	1	–	1	1	3	–	–	3
Postes proposés 2017/18	–	1	–	1	1	3	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Chef de cabinet									
Postes approuvés 2016/17	–	1	1	2	1	5	7	2	14
Postes proposés 2017/18	–	1	1	2	1	5	7	2	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des droits de l'homme									
Postes approuvés 2016/17	–	–	3	2	–	5	2	1	8
Postes proposés 2017/18	–	–	3	2	–	5	3	1	9

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Centre d'opérations conjoint/ Cellule d'analyse conjointe de la Mission									
Postes approuvés 2016/17	–	–	1	2	–	3	–	2	5
Postes proposés 2017/18	–	–	1	2	–	3	–	2	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé 2016/17	1	2	8	7	3	21	10	5	36
Effectif proposé 2017/18	1	2	8	7	3	21	11	5	37
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	–	1

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

Section des droits de l'homme

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste
(transfert de 1 poste d'agent des services généraux)*

23. Compte tenu de la charge de travail et des besoins opérationnels de la Section des droits de l'homme, la Mission propose de transférer un poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux) du Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations, afin de renforcer l'appui fourni à la Section.

Composante 1 : services organiques

24. Comme il est indiqué dans les tableaux ci-après, la Mission a pour mandat de renforcer et de consolider la paix, la sécurité et la stabilité au Kosovo et dans la région. Ses priorités stratégiques consistent à contribuer à la mise en œuvre des accords politiques et techniques conclus entre Belgrade et Pristina dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne, à assurer ses fonctions de coordination et de facilitation, à promouvoir la réconciliation entre les communautés et à fournir un appui dans les domaines des droits de l'homme, de l'état de droit, de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et de l'autonomisation des jeunes. Elle favorisera également la coopération et la coordination entre les acteurs internationaux, en particulier avec les autres missions internationales opérant dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, notamment l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

25. Dans ce contexte, la Mission facilitera la fourniture d'une assistance aux communautés non majoritaires et la résolution de questions plus larges liées aux relations intercommunautaires et aux droits de l'homme. Elle continuera à : a) rendre compte de la situation générale des droits de l'homme; b) appuyer la mise en œuvre des instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme

visés dans la Constitution kosovare; c) faciliter le dialogue entre les institutions kosovares et les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et les organes conventionnels; d) appuyer les initiatives de réconciliation.

26. La Mission continuera de mener les activités prévues par son mandat en ce qui concerne : a) l'application des accords politiques et techniques conclus entre Belgrade et Pristina dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne; b) la réalisation de progrès sur la question des personnes disparues; c) la facilitation de la participation du Kosovo aux instances internationales et régionales; d) l'exercice de ses responsabilités en tant que signataire de traités et d'accords au nom du Kosovo. Le bureau de la Mission à Belgrade continuera d'appuyer ces activités en maintenant la liaison avec les autorités serbes et avec les autres principaux acteurs locaux, régionaux et internationaux.

27. La Mission continuera également de fournir un appui dans les domaines de l'état de droit, de la sécurité et des droits de l'homme, notamment en fournissant une assistance institutionnelle limitée afin d'appuyer les priorités gouvernementales et de compléter les initiatives engagées par les autres partenaires internationaux; en assurant un suivi et en établissant des rapports; en certifiant des documents d'état civil; en exécutant des fonctions liées à INTERPOL.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Progrès sur la voie de la réconciliation et de l'intégration de toutes les communautés du Kosovo

1.1.1 Diminution du nombre d'incidents touchant des communautés non majoritaires (2015/16 : 468; 2016/17 : 400; 2017/18 : 380)

1.1.2 Nombre d'indicateurs des droits de l'homme reconnus par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme auxquels se conforme l'institution du Médiateur du Kosovo (2015/16 : sans objet; 2016/17 : 10; 2017/18 : 10)

Produits

- La résolution des problèmes touchant les communautés, les rapatriements et le patrimoine culturel par un travail de facilitation et l'organisation de 10 réunions avec les autorités locales et centrales, les représentants de la société civile et les principaux titulaires de mandats dans l'ensemble du Kosovo
- Vérification du nombre effectif de rapatriés et de leurs conditions de vie et de sécurité lors de visites trimestrielles dans 20 sites ou villages d'accueil, ainsi que du nombre effectif de déplacés présents dans 10 centres collectifs
- Fourniture de conseils et d'un appui par la participation à au moins 50 réunions avec la police kosovare, EULEX et la KFOR sur des questions relatives à la politique et à la sécurité dans le nord du Kosovo, et à au moins 50 réunions avec les autorités locales, les représentants des communautés et de la société civile, ainsi que les organisations internationales dans le nord du Kosovo, au sujet de la réconciliation entre les communautés et du règlement pacifique des problèmes touchant les communautés locales
- Coprésidence de 6 réunions du Groupe de contact international sur les droits de l'homme au Kosovo, en collaboration avec le Conseil de l'Europe

- Préparation et présentation d'au moins 3 réponses faisant suite aux questions des organes des Nations Unies et des organes européens chargés des droits de l'homme, et examen et révision des informations fournies par les autorités kosovares, l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, l'OSCE et autres parties prenantes
- Facilitation de la réconciliation par l'organisation d'au moins 3 manifestations de promotion des droits de l'homme et du respect des droits des communautés non majoritaires
- Facilitation d'au moins 2 visites des rapporteurs spéciaux au Kosovo
- Facilitation de l'organisation de réunions mensuelles aux fins de la fourniture d'une assistance technique au Cabinet du Premier Ministre et à l'institution du Médiateur du Kosovo dans le domaine de l'établissement des rapports destinés aux organes conventionnels et aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales; fourniture d'un appui grâce à 3 séances de formation sur la mise en œuvre des fonctions de l'institution du Médiateur du Kosovo comme mécanisme national de prévention
- Fourniture de conseils visant à promouvoir la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes lors de 6 réunions du Groupe de la sécurité et de la problématique hommes-femmes et de 6 réunions de son sous-groupe consacré à la violence sexiste avec des représentants d'ONU-Femmes, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'OSCE, d'EULEX, des autorités kosovares et des organisations de la société civile
- Rapports trimestriels au Conseil de sécurité sur l'évolution de la situation au Kosovo
- Mise en œuvre de 21 projets de renforcement de la confiance
- Mise en œuvre de 4 projets liés aux activités menées dans le cadre du programme relatif à l'appui aux communautés
- Organisation d'au moins 5 activités conjointes consacrées à la jeunesse avec l'OSCE, d'autres acteurs internationaux et des interlocuteurs locaux à tous les niveaux en vue d'accroître la coopération entre jeunes de toutes les communautés, et élaboration de 1 rapport sur la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes, à la paix et à la sécurité au Kosovo, à remettre aux autorités et aux organisations de la société civile
- Élaboration de revues de presse envoyées sous format électronique à quelque 1 700 destinataires, deux fois par jour, 5 jours par semaine; publication de 10 communiqués de presse illustrés en vue d'informer et de sensibiliser sur des questions relevant du mandat de la Mission, notamment le dialogue entre communautés, les droits de l'homme, l'état de droit, les questions de sécurité et l'appui à la vie politique; transmission, sur la station de radio de la MINUK Ophelia FM, qui émet 24 heures sur 24, de bulletins d'information quotidiens en partenariat avec Radio Free Europe, la Deutsche Welle et la British Broadcasting Company, en sus de ceux diffusés sur la Radio des Nations Unies; production de 10 émissions radiophoniques pour Ophelia FM en langues albanaise, serbe et anglaise afin de promouvoir le travail de l'Équipe des Nations Unies au Kosovo et de mettre en avant les messages et les activités de l'ONU au Kosovo; publication de 15 reportages multimédias sur les médias sociaux, notamment Facebook, Twitter et YouTube; publication de reportages multimédias, de déclarations à la presse et d'entretiens sur l'intranet de la Mission; entretien de contacts réguliers avec les médias locaux et envoi de réponses aux demandes d'informations des médias; organisation de 24 réunions d'information bimensuelles avec les services de relations publiques d'EULEX, du bureau de l'Union européenne au Kosovo, de l'OSCE et de la KFOR

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.2 Renforcement de la coopération et du dialogue entre Pristina et Belgrade et les organisations régionales	1.2.1 Augmentation du nombre de fonctionnaires serbes du Kosovo, y compris parmi les policiers et les magistrats, transférés des institutions parallèles aux institutions kosovares, conformément aux accords politiques conclus (2015/16 : 443; 2016/17 : 420; 2017/18 : 425) 1.2.2 Augmentation du nombre de lois et autres textes adoptés par l'Assemblée du Kosovo ayant trait au dialogue entre Pristina et Belgrade et aux recommandations de la Commission européenne concernant la stratégie d'élargissement de l'Union européenne (2015/16 : sans objet; 2016/17 : 15; 2017/18 : 16)

Produits

- Fourniture de conseils et d'un appui, par le biais de réunions, de bons offices et d'échange d'informations dans le cadre du dialogue politique et technique entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne
- Fourniture de conseils sur toutes les questions relevant du mandat de la Mission dans le cadre de 50 réunions entre les hauts responsables de la Mission et les autorités serbes et kosovares
- Amélioration de la coopération avec les interlocuteurs locaux à tous les niveaux, par l'organisation d'au moins 8 visites aux municipalités puis la facilitation de réunions de haut niveau à Pristina
- Fourniture d'un appui, notamment par la participation à des réunions ou d'autres modes d'intervention, lors de quelque 20 occasions liées à : a) la prise de décisions dans le cadre d'accords multilatéraux pour lesquels la Mission est signataire au nom du Kosovo, dont l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, le traité instituant la Communauté de l'énergie et les accords relatifs au réseau régional de transports (Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est) et à l'établissement d'une zone européenne commune d'aviation; b) la participation des institutions kosovares aux instances régionales et autres non couvertes par les accords relatifs à la représentation et à la coopération régionales convenus dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne
- Facilitation du dialogue entre Belgrade et Pristina sur les personnes portées disparues, grâce à 4 réunions du Groupe de travail sur les personnes disparues à la suite des événements survenus au Kosovo et à la fourniture d'un appui technique lors de communications régulières avec la Commission du Kosovo sur les personnes disparues, la Commission du Gouvernement serbe sur les personnes disparues, le Comité international de la Croix-Rouge et le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires
- Fourniture d'un appui, par l'organisation de 12 réunions avec l'Équipe spéciale sur l'état de droit ou avec le Comité de contrôle sur l'intégration et le fonctionnement du système judiciaire dans le nord du Kosovo
- Élaboration et conclusion d'environ 2 accords entre la Mission et les contingents de la KFOR au sujet du transfert de locaux et de camps de la KFOR qui sont des biens collectifs ou publics
- Participation à environ 2 audiences et traitement d'environ 5 dossiers concernant des réclamations et des affaires relatives aux activités de l'Agence fiduciaire du Kosovo, transmis par la Chambre spéciale et les juridictions municipales durant l'exercice budgétaire

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Avancées dans les domaines de l'état de droit, de la sécurité et des droits de l'homme

1.3.1 Augmentation du niveau de satisfaction des personnes interrogées dans les enquêtes d'opinion sur le pouvoir judiciaire (2015/16 : 18 %; 2016/17 : 20 %; 2017/18 : 25 %)

1.3.2 Diminution de la part des prévenus dans la population carcérale (2015/16 : 24 %; 2016/17 : 24 %; 2017/18 : 20 %)

Produits

- Mise en place du programme conjoint d'appui des Nations Unies à la police, à la justice et à l'administration pénitentiaire au Kosovo dans le cadre de 24 réunions avec les principales parties prenantes, dont les autorités kosovares, les partenaires des Nations Unies, les donateurs et les représentants de la société civile
- Fourniture d'une assistance technique, dans le cadre de 24 réunions et 2 ateliers à l'intention des membres du personnel judiciaire afin d'appuyer la mise en œuvre du seizième objectif de développement durable, qui porte sur la paix, la sécurité et la justice; établissement de 1 rapport sur la mise en œuvre des indicateurs de l'état de droit des Nations Unies et des indicateurs relatifs au seizième objectif de développement durable
- Fourniture d'une assistance technique aux niveaux stratégique et opérationnel, dans le cadre de 36 réunions avec les entités kosovares suivantes : le Service de police, l'Institut médico-légal, l'École de la sécurité publique, le Conseil judiciaire et le Conseil des procureurs
- Établissement de 1 rapport annuel sur l'état de droit comprenant une évaluation des institutions judiciaires et des recommandations détaillées à court, moyen et long termes à l'intention des autorités kosovares, de la société civile et des partenaires internationaux; organisation de 2 sessions de formation sur l'administration et la gestion des tribunaux, à l'intention de 30 membres du personnel judiciaire et membres du personnel d'appui des tribunaux
- Suivi et compte rendu de 24 grandes affaires pénales par l'observation directe et par une revue de presse en vue d'évaluer le respect des normes et règles relatives à la justice pénale internationale et aux droits de l'homme
- Organisation de 24 visites d'évaluation, et établissement des rapports correspondants, aux tribunaux de première instance de Prishtinë/Pristina, de Pejë/Peć, de Gjakovë/Dakovica, de Prizren, de Ferizaj/Uroševac, de Gjiilan/Gnjilane et de Mitrovicë/Mitrovica transféré à Vushtrri/Vučitrn et à leurs antennes respectives, ainsi qu'aux parquets et représentants des avocats de ces juridictions; organisation de 12 visites d'évaluation dans 5 prisons et établissement des rapports correspondants
- Traitement d'environ 1 200 demandes relatives à l'authentification et à l'homologation par la Mission de documents kosovars, notamment de pièces d'état civil, de titres de pension et de documents universitaires
- Renforcement des capacités de 30 juristes quant à l'application des normes européennes et internationales relatives aux droits de l'homme, en mettant l'accent sur une justice adaptée aux enfants, par le biais de 3 sessions de formation
- Traitement et établissement de documents, conformément à la législation en vigueur, concernant des demandes de diffusion d'avis de recherche internationaux (notices rouges d'INTERPOL), et traitement et renvoi de quelque 3 000 dossiers ouverts par INTERPOL (criminalité internationale et vols de véhicules) aux fins d'enquête par les autorités kosovares compétentes
- Mise en œuvre de 9 projets liés aux activités menées dans le cadre du programme relatif à l'appui des institutions locales dans les domaines de l'état de droit et des droits de l'homme

Facteurs externes

Les conditions de sécurité dans la région restent stables. EULEX, l'OSCE et la KFOR maintiennent leur appui.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 (services organiques)

Catégorie	Total								
I. Observateurs militaires									
Effectif approuvé 2016/17	8								
Effectif proposé 2017/18	8								
Variation nette	–								
II. Police des Nations Unies									
Effectif approuvé 2016/17	9								
Effectif proposé 2017/18	10								
Variation nette	1								
Total (militaires et personnel de police)									
Effectif approuvé 2016/17	17								
Effectif proposé 2017/18	18								
Variation nette	1								
	Personnel recruté sur le plan international						Personne l recruté sur le plan nationala	Volontaires des Nations Unies	Total
SGA/ SSG	D-2- D-1	P-5- P-4	P-3- P-2	Service mobile	Total partiel				
III. Personnel civil									
Bureau des affaires politiques									
Effectif approuvé 2016/17	–	–	2	1	–	3	6	2	11
Effectif proposé 2017/18	–	–	2	1	–	3	6	2	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des affaires juridiques									
Effectif approuvé 2016/17	–	1	4	5	1	11	2	–	13
Effectif proposé 2017/18	–	1	4	5	1	11	2	–	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations									
Effectif approuvé 2016/17	–	1	2	3	–	6	10	3	19
Effectif proposé 2017/18	–	1	2	3	–	6	9	3	18
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(1)	–	–
Bureau de l'état de droit									
Effectif approuvé 2016/17	–	1	7	6	1	15	8	2	25
Effectif proposé 2017/18	–	1	7	6	1	15	8	2	25

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personne l recruté sur le plan nationala	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/ SSG	D-2- D-1	P-5- P-4	P-3- P-2	Service mobile	Total partiel			
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'état de droit (secrétariat)									
Effectif approuvé 2016/17	–	1	2	–	–	3	1	–	4
Effectif proposé 2017/18	–	1	2	–	–	3	1	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires judiciaires et pénitentiaires									
Effectif approuvé 2016/17	–	–	4	5	–	9	4	2	15
Effectif proposé 2017/18	–	–	4	5	–	9	4	2	15
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du conseiller principal pour les questions de police									
Effectif approuvé 2016/17	–	–	1	1	1	3	3	–	6
Effectif proposé 2017/18	–	–	1	1	1	3	3	–	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de la communication stratégique et des affaires publiques									
Effectif approuvé 2016/17	–	–	1	–	–	1	8	1	10
Effectif proposé 2017/18	–	–	1	–	–	1	8	1	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de liaison militaire									
Effectif approuvé 2016/17	–	–	1	–	–	1	3	–	4
Effectif proposé 2017/18	–	–	1	–	–	1	3	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau régional de Mitrovica									
Effectif approuvé 2016/17	–	1	3	7	1	12	30	5	47
Effectif proposé 2017/18	–	1	3	7	1	12	30	5	47
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des Nations Unies à Belgrade									
Effectif approuvé 2016/17	–	1	2	1	2	6	5	–	11
Effectif proposé 2017/18	–	1	2	1	2	6	5	–	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (personnel civil)									
Effectif approuvé 2016/17	–	5	22	23	5	55	72	13	140

	Personnel recruté sur le plan international						Personne l recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/ SSG	D-2- D-1	P-5- P-4	P-3- P-2	Service mobile	Total partiel			
<i>III. Personnel civil</i>									
Effectif proposé 2017/18	–	5	22	23	5	55	71	13	139
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Total (I-III)									
Effectif approuvé 2016/17									157
Effectif proposé 2017/18									157
Variation nette									–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste

Police des Nations Unies : augmentation de 1 poste

Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (transfert de 1 poste d'agent des services généraux)

28. Il est proposé de transférer un poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations à la Section des droits de l'homme. Les fonctions attachées à ce poste seront redistribuées entre les différents membres actuels du personnel du Bureau.

Composante 2 : appui

29. La composante est chargée d'assurer des services rapides, efficaces, efficients et responsables afin d'aider la Mission à s'acquitter de son mandat en exécutant les produits prévus, en améliorant les services et en réalisant des gains d'efficacité. Les effectifs autorisés, à savoir 8 observateurs militaires, 10 agents de la Police des Nations Unies et 355 membres du personnel civil, bénéficieront de ces services d'appui qui porteront sur tous les domaines, dont l'administration du personnel, les soins de santé, l'informatique et les communications, les opérations logistiques (entretien des installations, transports terrestres et opérations d'approvisionnement), les visas et les voyages, la gestion du matériel, la sécurité.

30. Afin de faciliter la comparaison et de renforcer la responsabilité, la composante appui a consolidé son cadre de budgétisation axée sur les résultats pour l'exercice 2017/18.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
2.1 Services d'appui à la Mission rapides, effectifs, efficients et responsables	2.1.1 Part des engagements d'exercices antérieurs annulés en pourcentage des engagements d'exercices antérieurs reportés (2015/16 : 8,1 %; 2016/17 : ≤ 5 %; 2017/18; ≤ 5 %)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.1.2 Pourcentage annuel moyen de postes autorisés soumis à un recrutement international vacants (2015/16 : 11,2 %; 2016/17 : 5 % $\pm$ 1 %; 2017/18 : 6 % $\pm$ 1 %)

2.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2015/16 : 36 %; 2016/17 : $\geq$ 37 %; 2017/18 : $\geq$ 39 %)

2.1.4 Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement par voie de liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection du candidat, pour tous les postes soumis à recrutement international (2015/16 : 45; 2016/17 : $\leq$ 50; 2017/18 : $\leq$ 48)

2.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifique, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection du candidat, pour tous les postes soumis à recrutement international (2015/16 : s/o; 2016/17 : s/o; 2017/18 : $\leq$ 130)

2.1.6 Résultat global sur le tableau de bord des résultats du Département de l'appui aux missions en matière d'environnement (2015/16 : s/o; 2016/17 : s/o; 2017/18 : 100)

2.1.7 Pourcentage de tous les problèmes en matière d'informatique et de communications résolus dans les délais impartis en fonction de leur degré de gravité (élevé, moyen ou faible) (2015/16 : s/o; 2016/17 : 85 %; 2017/18 : 85 %)

2.1.8 Respect des principes directeurs de gestion des risques liés à la sécurité du travail sur le terrain (2015/16 : s/o; 2016/17 : 100 %; 2017/18 : 100 %)

2.1.9 Résultat global au regard de l'indice de la gestion des biens du Département de l'appui aux missions (2015/16 : 1 660; 2016/17 : $\geq$ 1 800; 2017/18 : $\geq$ 1 800)

*Produits***Service improvements**

- Exécution du Plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la mission, conformément à la Stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement du Département de l'appui aux missions

Services budgétaires, financiers et d'établissement de rapports

- Fourniture de services budgétaires, financiers et d'établissement de rapports pour un budget de 38 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués

Services au personnel civil

- Fourniture de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 355 membres du personnel civil (112 membres recrutés sur le plan international, 219 membres recrutés sur le plan national et 24 Volontaires des Nations Unies), notamment un appui en matière de traitement des indemnités prestations et avantages, de voyage, de recrutement, de gestion des postes, d'établissement du budget, de formation et de gestion de la performance du personnel, dans la limite des pouvoirs délégués

Services de gestion des installations, d'infrastructure et de génie

- Services d'entretien et de remise en état pour 15 sites répartis sur 5 implantations
- Mise en œuvre de 3 projets de construction, de rénovation et de transformation au complexe du Bureau régional de Mitrovica, comprenant le forage d'un puits ainsi que le renforcement des dispositifs de sécurité et l'installation de panneaux solaires
- Exploitation et entretien de 12 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de stations de traitement des eaux appartenant à l'ONU (7 puits et 2 stations de traitement et de purification de l'eau) sur 2 sites
- Fourniture de services de gestion des déchets, notamment la collecte et l'élimination des déchets liquides et solides, sur 3 sites

Services de gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 266 617 litres d'essence (143 100 litres destinés aux transports terrestres et 123 517 litres pour les groupes électrogènes et autres installations) et des carburants et lubrifiants dans l'ensemble des points de distribution et des installations de stockage sur 7 sites

Services de technologies géospatiales, d'informatique et de télécommunications

- Fourniture d'une assistance pour 389 radios portatives, 89 radios mobiles pour véhicules et 25 stations de radio de la base
- Exploitation et entretien de 4 stations de radio FM et d'1 studio de production
- Exploitation et entretien d'un réseau permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données, notamment 2 microterminaux VSAT, 5 centraux téléphoniques, 26 liaisons hertziennes et 4 terminaux pour réseau satellitaire mondial à large bande; fourniture de 22 abonnements à des services de téléphonie satellitaire et mobile
- Fourniture, avec assistance, de 65 imprimantes et 370 ordinateurs destinés à un effectif moyen de 373 utilisateurs finals civils et en uniforme et 8 prestataires, et de 88 ordinateurs et 6 imprimantes pour la connectivité du personnel, ainsi que d'autres services communs
- Fourniture de services d'appui et de maintenance pour 18 réseaux locaux et réseaux longue portée sur 8 sites

Services médicaux

- Exploitation et entretien des installations médicales appartenant à l'ONU (2 dispensaires); gestion des arrangements contractuels conclus avec 6 hôpitaux et cliniques
- Gestion d'un dispositif d'évacuation sanitaire secondaire vers 3 installations médicales (2 de niveau III, 1 de niveau IV) sur 2 sites à l'intérieur de la zone de la mission et 1 site à l'extérieur

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture de services de gestion de la chaîne d'approvisionnement, notamment un appui en matière de planification et d'achat de biens et de produits de base d'un montant d'environ 2,3 millions de dollars; réception, gestion et distribution ultérieure d'un maximum de 200 000 kg de marchandises dans la zone de mission; gestion comptabilité et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements situés sous le seuil pour un coût historique total de 13,1 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués

Services au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 18 militaires et membres de la police (8 observateurs militaires et 10 membres de la Police des Nations Unies)
- Appui au traitement des demandes, notamment d'autorisation de voyages et de remboursement de frais de voyage, pour un effectif moyen de 18 militaires et policiers

Services de gestion des véhicules et de transport terrestre

- Exploitation et maintenance de 80 véhicules appartenant à l'ONU (54 véhicules légers, 11 véhicules à usage spécial, 2 ambulances, 6 véhicules blindés ainsi que 7 autres véhicules spécialisés, remorques et attelages), 5 ateliers d'entretien et de réparation automobile, fourniture de services de transport et de navette

Services de sécurité

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24 dans toute la zone de mission
- Protection rapprochée 24 heures sur 24 des hauts responsables de la Mission et des visiteurs de haut rang
- Évaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la mission, notamment pour 300 logements

Déontologie et discipline

- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble du personnel militaire, policier et civil (formation, prévention, suivi, répression disciplinaire)

VIH/sida

- Exploitation et entretien d'installations où des services confidentiels de conseil sur le VIH/sida et de dépistage volontaire sont proposés

Facteurs externes

Les conditions de sécurité dans la région restent calmes. Les frontières adjacentes demeurent ouvertes pour l'acheminement de biens et de services.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (appui)

Catégorie									Total
I. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Division de l'appui à la mission									
Bureau du Chef de l'appui à la mission									
Effectif approuvé 2016/17	—	1	1	2	3	7	22	4	33
Effectif proposé 2017/18	—	1	1	2	3	7	22	4	33
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission									
Effectif approuvé 2016/17	—	—	6	2	5	13	28	1	42
Effectif proposé 2017/18	—	—	6	2	5	13	28	1	42
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bureau du Responsable de la chaîne d'approvisionnement et des services									
Effectif approuvé 2016/17	—	—	2	—	2	4	38	1	43
Effectif proposé 2017/18	—	—	2	—	2	4	38	1	43
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel, Division de l'appui à la mission									
Effectif approuvé 2016/17	—	1	9	4	10	24	88	6	118
Effectif proposé 2017/18	—	1	9	4	10	24	88	6	118
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Section de la sécurité									
Effectif approuvé 2016/17	—	—	—	2	9	11	49	—	60
Effectif proposé 2017/18	—	—	—	2	9	11	49	—	60
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Équipe déontologie et discipline									
Effectif approuvé 2016/17	—	—	1	—	—	1	—	—	1
Effectif proposé 2017/18	—	—	1	—	—	1	—	—	1
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total, composante 2 (appui)									
Effectif approuvé 2016/17	—	1	10	6	19	36	137	6	179
Effectif proposé 2017/18	—	1	10	6	19	36	137	6	179
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—

^a Administrateurs et agents des services généraux.

31. La mise en service dans toutes les missions d'Umoja, progiciel intégré unique, a permis à l'Organisation de centraliser le traitement des états de paie pour l'ensemble du personnel de terrain recruté sur le plan national et du personnel en tenue du Centre de services régional d'Entebbe et du Bureau d'appui commun de Koweït. Les états de paie du personnel de la MINUK recruté sur le plan national sont traités par le Bureau d'appui commun de Koweït depuis novembre 2016. La centralisation des services de traitement des états de paie et autres prestations implique une redistribution du personnel des services financiers des missions concernées. Ainsi, 1 poste de fonctionnaire des finances (Service mobile) et 1 poste d'assistant (finances) (agent des services généraux recruté sur le plan national) ont été transférés au Koweït. Cet arrangement temporaire restera effectif jusqu'à ce que l'Assemblée générale se prononce sur le dispositif de prestation de services centralisée.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2015/16) (1)	Montant alloué (2016/17) (2)	Dépenses prévues (2017/18) (3)	Variation	
				Montant (4)=(3)-(2) (4)	Pourcentage (5)=(4)/(2) (5)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	268,5	347,5	324,0	(23,5)	(6,8)
Contingents	—	—	—	—	—
Police des Nations Unies	242,4	352,0	371,7	19,7	5,6
Unités de police constituées	—	—	—	—	—
Total partiel	510,9	699,5	695,7	(3,8)	(0,5)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	18 849,9	17 785,2	18 958,9	1 173,7	6,6
Personnel recruté sur le plan national	8 559,2	8 746,6	8 344,2	(402,4)	(4,6)
Volontaires des Nations Unies	770,4	929,0	915,6	(13,4)	(1,4)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	20,1	—	—	—	—
Personnel fourni par les gouvernements	—	—	—	—	—
Total partiel	28 199,6	27 460,8	28 218,7	757,9	2,8
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	199,9	52,2	139,4	87,2	167,0
Voyages	535,5	367,0	367,0	—	—
Installations et infrastructures	3 883,6	3 384,0	2 861,1	(522,9)	15,5
Transports terrestres	546,2	359,4	291,7	(67,7)	(18,8)
Opérations aériennes	—	—	—	—	—
Transports maritimes ou fluviaux	—	—	—	—	—
Communications	768,8	1 567,2	1 073,4	(493,8)	(31,5)
Informatique	1 910,1	1 314,3	1 389,2	74,9	5,7
Santé	23,5	58,9	57,8	(1,1)	(1,9)
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	2 313,7	1 223,6	2 922,6	1 699,0	138,9
Projets à effet rapide	412,9	—	—	—	—
Total partiel	10 594,3	8 326,6	9 102,2	775,6	9,3
Total brut	39 304,8	36 486,9	38 016,6	1 529,7	4,2
Recettes provenant des contributions du personnel	3 537,8	3 582,3	3 559,4	(22,9)	(0,6)
Total net	35 766,9	32 904,6	34 457,2	1 552,6	4,7
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	39 304,8	36 486,9	38 016,6	1 529,7	4,2

B. Contributions non budgétisées

32. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut de la mission ^a	82,4
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	—
Total	82,4

^a Dont terrains et locaux fournis par le Gouvernement serbe à l'Organisation des Nations Unies.

C. Gains d'efficience

33. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2017/18 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures	70,6	Réalisation d'économies sur la consommation d'électricité résultant de l'installation du système photovoltaïque au complexe du quartier général de Pristina
Total	70,6	

D. Taux de vacance

34. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2017/18 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2015/16</i>	<i>Taux budgétisé 2016/17</i>	<i>Projection 2017/18</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	—	—	—
Police des Nations Unies	—	6,0	5,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	11,2	5,0	6,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	—	5,0	3,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	2,4	2,0	1,0
Volontaires des Nations Unies	22,2	11,0	11,0

35. Les prévisions relatives aux taux de vacance de postes sont fondées sur l'expérience accumulée à ce jour et tiennent compte des circonstances propres à la mission en ce qui concerne le déploiement du personnel en tenue et le recrutement du personnel civil. Concrètement, les taux pour l'exercice 2017/18 ont notamment été déterminés à partir des taux de vacance actuels, du taux de déploiement ou de recrutement pour la durée de l'exercice en cours et des problèmes que la MINUK prévoit au cours de l'exercice budgétaire. Au vu de ces considérations, le taux pour la Police des Nations Unies a été ramené de 6 % lors de l'exercice 2016/17 à 5 % dans le projet de budget pour l'exercice 2017/18, le taux pour le personnel recruté sur le plan international a été porté de 5 % lors de l'exercice 2016/17 à 6 % dans le projet de budget pour l'exercice 2017/18, et le taux pour les administrateurs recrutés sur le plan national a été ramené de 5 % lors de l'exercice 2016/17 à 3 % pour l'exercice 2017/18.

E. Formation

36. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	47,0
Voyages	
Voyages au titre de la formation	194,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	64,3
Total	305,3

37. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2017/18, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2015/16</i>	<i>Nombre prévu 2016/17</i>	<i>Nombre proposé 2017/18</i>	<i>Nombre effectif 2015/16</i>	<i>Nombre prévu 2016/17</i>	<i>Nombre proposé 2017/18</i>	<i>Nombre effectif 2015/16</i>	<i>Nombre prévu 2016/17</i>	<i>Nombre proposé 2017/18</i>
Formation interne	200	47	143	276	46	157	6	–	–
Formation externe ^a	63	38	24	37	18	19	1	1	1
Total	263	85	167	313	64	176	7	1	1

^a Comprend les formations assurées à la Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi) et hors de la zone de la Mission.

F. Projets de renforcement de la confiance

38. Les dépenses prévues au titre des projets de renforcement de la confiance pour l'exercice 2017/18, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2015/16 (montant effectif)	412,9	22
2016/17 (montant approuvé)	364,8	21
2017/18 (montant proposé)	368,1	21

39. Un montant de 380 100 dollars est proposé pour l'exercice 2017/18 au titre de la mise en œuvre de 21 projets de renforcement de la confiance dans les domaines suivants : a) coopération interethnique; b) promotion de la coopération et de la réconciliation entre les communautés; c) problèmes économiques, sociaux et culturels au niveau local; d) autonomisation des femmes.

G. Autres activités de programme

40. Les montants prévus, qui sont destinés à financer la mise en œuvre de sept projets en faveur de la justice, de l'état de droit et des droits de l'homme au Kosovo au cours de l'exercice 2017/18, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>
Montant destiné à la mise en œuvre de projets visant à appuyer les institutions judiciaires du Kosovo et le Service de police du Kosovo dans le domaine de l'état de droit, dans le respect des normes et règles internationales relatives à la justice pénale et aux droits de l'homme	1 500,0
Montant destiné à la mise en œuvre de projets visant à consolider la réconciliation entre les communautés, notamment en facilitant le retour des populations déplacées	487,0
Total	1 987,0

41. Aux sommes destinées à financer les projets de renforcement de la confiance décrits à la section F ci-dessus, s'ajoute un montant de 1 987 000 dollars devant servir à financer au cours de l'exercice 2017/18 la mise en œuvre de projets appuyant les institutions kosovares dans les domaines de l'état de droit, de la justice et de la sécurité ainsi que de projets favorisant la réconciliation entre les communautés et contribuant ainsi à la stabilité et à la coexistence pacifique des diverses communautés du Kosovo. Les projets proposés se fondent sur les priorités stratégiques de la MINUK pour l'exercice 2017/18 et sont conformes au mandat de la Mission consistant à promouvoir la stabilité et la réconciliation au Kosovo, notamment par la fourniture d'une assistance institutionnelle limitée à l'appui des priorités gouvernementales, et à compléter les initiatives des partenaires

internationaux. À cet égard, les projets proposés s'inscrivent dans le droit fil des priorités définies par les autorités kosovares, notamment dans la stratégie nationale de développement (2016-2021) et la stratégie d'assistance en matière d'état de droit au Kosovo (2016-2019).

III. Analyse des variations

42. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(23,5 dollars)	(6,8 %)

• Paramètres budgétaires : modification des taux de change

43. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par l'application d'un taux de 0,96 euro pour 1 dollar des États-Unis, contre un taux de 0,91 euro lors de l'exercice 2016/17.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	19,7 dollars	5,6 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

44. L'augmentation des dépenses prévues est essentiellement imputable à la proposition de créer un poste d'agent de la Police des Nations Unies, qui portera l'effectif autorisé de 9 à 10 agents. Ce poste supplémentaire sera affecté au Groupe de liaison d'INTERPOL et permettra d'appuyer le travail consacré au traitement et au renvoi de quelque 3 000 dossiers ouverts par INTERPOL aux fins d'enquête par les autorités kosovares compétentes.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	1 173,7 dollars	6,6 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

45. L'augmentation des dépenses prévues est principalement liée aux dépenses prévues pour deux postes D-1 et un poste P-4, pour lesquels aucun montant n'avait été prévu dans le budget de l'exercice 2016/17, et à l'application d'un pourcentage de dépenses communes de personnel supérieur (67,1 % des traitements nets pour l'exercice 2017/18, contre 57,6 % pour l'exercice 2016/17).

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(402,4 dollars)	(4,6 %)

• Paramètres budgétaires : modification des taux de change

46. La diminution des dépenses prévues résulte essentiellement de l'application d'un taux de 0,96 euro pour 1 dollar des États-Unis, contre un taux de 0,91 euro lors de l'exercice 2016/17. Cette baisse est partiellement compensée par le barème

révisé des traitements du personnel recruté sur le plan national, qui présente une hausse de 7,8 %.

	<i>Variation</i>	
Consultants	87,2 dollars	167,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

47. La hausse des dépenses prévues provient principalement du montant prévu pour faire procéder à un état des lieux du système de justice pénale du Kosovo par un consultant principal.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(522,9 dollars)	(15,5 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

48. La baisse des dépenses prévues s'explique principalement par le fait que les dépenses prévues pour l'installation de panneaux solaires au Bureau régional de Mitrovica sont inférieures à celles qui avaient été prévues dans le budget approuvé de l'exercice 2016/17 pour l'installation de panneaux solaires au quartier général de Pristina. Cette diminution est en partie contrebalancée par la hausse des dépenses prévues pour le renforcement des dispositifs de sécurité au Bureau régional de Mitrovica et pour l'acquisition de fournitures pour la défense des périmètres.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(67,7 dollars)	(18,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

49. La baisse des dépenses prévues a deux origines principales : a) la baisse du prix estimatif des carburants et lubrifiants (0,37 dollar par litre pour l'exercice 2017/18, contre 0,56 dollar pour l'exercice 2016/17); b) la baisse des dépenses au titre de l'assurance responsabilité, en raison de la mise en place de la couverture mondiale de l'ONU au Kosovo.

	<i>Variation</i>	
Communications	(493,8 dollars)	(31,5 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

50. La baisse des dépenses prévues est essentiellement imputable : a) aux communications assurées par des réseaux commerciaux, du fait de la réduction des frais afférents aux liaisons louées; b) aux services d'entretien du matériel et d'appui aux communications, en raison de la baisse des honoraires mensuels des agents contractuels recrutés sur le plan international dans le domaine des communications et de la diminution des dépenses au titre de l'entretien des tours de radiocommunication.

	<i>Variation</i>	
Informatique	74,9 dollars	5,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

51. La hausse des dépenses prévues tient principalement à l'achat de matériel afin de remplacer les ordinateurs obsolètes, le système de téléphonie sur IP et une liaison hertzienne, située à la base logistique de Mitrovica.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	1 699,0 dollars	138,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

52. La hausse des dépenses prévues est essentiellement liée au montant de 1 987 000 dollars proposé pour les activités de programme. Elle est partiellement compensée par la baisse des ressources à prévoir au titre de l'audit externe ainsi que du fret et des dépenses connexes.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

53. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission portent sur l'ouverture d'un crédit de 38 016 600 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 70/277 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

(Résolution 70/286)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues (par. 20).	Le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui de la MINUK est de 1:1. Depuis sa restructuration en 2009, la Mission s'est efforcée de transformer des postes en postes d'agent recruté sur le plan national. La Mission compte actuellement 27 postes d'agent du Service mobile. Selon le dernier examen des besoins en personnel civil, il n'est pas possible de soumettre davantage de postes d'agent du Service mobile à recrutement national.

Décision ou demande

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22)

Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24).

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25).

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31).

Mesures prises

La MINUK a tâché de réduire les délais de recrutement et de veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement. Pour réduire les délais de recrutement, la Section des ressources humaines a travaillé en étroite collaboration avec les responsables des postes à pourvoir pour les associer à toutes les étapes du recrutement, les a accompagnés afin d'assurer le respect des règles et règlements régissant le recrutement et les a formés à la procédure de recrutement sur Inspira.

La MINUK entretient son réseau de responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes aux fins de la prise en compte de la problématique hommes-femmes et de l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans toutes ses activités. Un nouveau conseiller pour l'égalité des sexes, rattaché au Représentant spécial du Secrétaire général, continuera d'aider les responsables de la Mission à intégrer la problématique hommes-femmes dans les activités de la Mission.

La MINUK continue de s'employer à recruter des femmes et à les retenir à son service, ainsi qu'à en nommer à des postes de rang supérieur, dans le respect du principe de la répartition géographique équitable.

La MINUK a pris des mesures pour atténuer son empreinte écologique grâce au recours à des pratiques soucieuses de l'environnement concernant : a) l'énergie solaire; b) la gestion des déchets; c) l'économie d'énergie; d) le traitement des eaux usées.

*Décision ou demande**Mesures prises*

Sait que les opérations de maintien de la paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32).

Prie le Secrétaire général de veiller, à titre prioritaire, à la sécurité des informations et des communications dans les missions, notamment celles recueillies au moyen de systèmes de drones aériens (par. 35).

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42).

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43).

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45).

La MINUK a passé des accords avec des structures médicales locales et internationales afin d'appliquer la norme « 10-1-2 » concernant la prise en charge des blessés, et s'emploie à garantir le renforcement des capacités ainsi qu'à assurer la formation et l'éducation, selon les besoins.

La Section des communications et de l'informatique de la Mission a déployé un système de pare-feu solide afin d'assurer la sécurité et l'intégrité de l'infrastructure d'information et de communication. La MINUK continue en outre de sensibiliser les utilisateurs au moyen d'émissions régulières afin de réduire les menaces contre la sécurité. Ces activités ont permis de renforcer la compréhension des risques et d'améliorer le comportement des utilisateurs.

Aucun projet pluriannuel ni aucun projet d'une valeur égale ou supérieure à un million de dollars n'est prévu dans le projet de budget de la MINUK pour l'exercice 2017/18.

Les procédures opérationnelles permanentes de la MINUK relatives aux achats, au suivi, à la distribution et à la reconstitution des biens et fournitures sont conformes aux politiques de gestion des biens en vigueur à l'Organisation des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne la responsabilité de la gestion des stocks, fonction essentielle du Groupe des achats et des demandes de fourniture de biens et services.

La MINUK utilise les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre de ses projets de construction, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation. Les matériaux de construction utilisés par la Mission en menuiserie, plomberie, peinture, asphaltage et métallurgie font l'objet de contrats-cadre.

Décision ou demande

Considère que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats des missions, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets prévus dans le respect du principe de responsabilité, et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 55).

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70, voir aussi par. 71, 76, 79, 80, 81 et 82).

Se félicite que le Secrétaire général soit résolu à appliquer pleinement la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles et le prie de rendre compte, dans le prochain rapport, des résultats obtenus et des problèmes rencontrés (par. 71)

Demande au Secrétaire général d'assurer la coordination entre les entités des Nations Unies, à l'échelle nationale, afin que les personnes qui auraient été victimes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles bénéficient immédiatement d'une aide et d'un soutien de base qui soient adaptés à leur situation (par. 76).

Prie le Secrétaire général d'informer immédiatement les États Membres concernés des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui se seraient produits dans des missions mandatées par le Conseil de sécurité, dont des entités des Nations Unies pourraient avoir connaissance, et de veiller à ce que les États Membres concernés reçoivent toutes les informations disponibles afin que les autorités nationales puissent donner suite comme il se doit aux allégations (par. 79).

Est consciente des facteurs de risque qui sont liés aux allégations récentes d'exploitation et d'atteintes sexuelles recensés par le Secrétaire général au paragraphe 25 de son dernier rapport, à savoir le transfert de contingents, l'absence de formation aux normes de conduite avant le déploiement, la durée excessive du déploiement pour certains contingents, les conditions de vie des contingents, y compris l'absence

Mesures prises

Les projets de renforcement de la confiance menés par la MINUK participent à l'exécution du mandat de la Mission. La Mission continue de choisir les projets qui lui semblent susceptibles d'avoir le plus d'effet dans les communautés locales.

Les mesures prises par l'ensemble des missions, dont la MINUK, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76, 79, 80, 81 et 82, seront décrites dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

*Décision ou demande**Mesures prises*

de services sociaux et de moyens de communication permettant aux troupes de rester en contact avec leurs proches, le fait que les camps soient situés à proximité de la population locale, sans séparation adéquate, et le manque de discipline au sein de certains contingents, et, à cet égard, prie le Secrétaire général de continuer à analyser, dans son prochain rapport, tous les facteurs de risque, dont ceux énumérés ci-dessus, et de formuler des recommandations destinées à atténuer ces risques, compte tenu des responsabilités respectives des missions, du Secrétariat et des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police (par. 80).

Souligne qu'il importe de former tous les membres du personnel à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre de la formation préalable au déploiement, ainsi que dans le cadre de programmes de formation et de sensibilisation menés dans les missions, et prie le Secrétaire général d'accélérer la mise en service du programme d'apprentissage en ligne (par. 81)

Rappelle le paragraphe 175 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de faire figurer dans de futurs rapports des informations sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant des membres de forces, autres que des forces des Nations Unies, agissant sous mandat du Conseil de sécurité (par. 82)

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/70/742)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif partage la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes concernant la poursuite et la fréquence des transferts de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci, dans les missions de maintien de la paix (par. 31)

Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).

La MINUK confirme que les réaffectations de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci ont pour seul objectif de répondre à l'évolution des besoins opérationnels de la Mission.

La MINUK ne compte actuellement aucun poste vacant depuis plus de deux ans. Conformément à ses obligations, la Mission passe en revue les postes restés vacants depuis au moins deux ans pour déterminer s'il y a lieu d'en proposer le maintien ou la suppression.

Demande ou recommandation

Le Comité recommande que lui soit communiqué parmi les informations fournies avant l'examen des projets de budget des missions un récapitulatif des ressources demandées au titre des voyages pour toutes les opérations de maintien de la paix, précisant notamment la destination des voyages, leur objet, le nombre de voyageurs et les fonctions qu'ils exercent, ainsi que le montant estimatif des billets et des autres frais de voyage (par. 154).

Le Comité consultatif souligne la nécessité d'une planification et d'une budgétisation réalistes et d'un renforcement du contrôle et du suivi des projets, notamment par les bureaux compétents du Département de l'appui aux missions au siège et de la Base de soutien logistique des Nations Unies, en particulier des projets s'étendant sur plus d'un cycle budgétaire. L'on devrait trouver dans chaque projet de budget des informations détaillées sur les projets pluriannuels, notamment un état général de l'avancement des travaux au moment de la présentation du budget, les projets d'un montant de 1 million de dollars ou plus devant par ailleurs être clairement identifiables dans le projet de budget (par. 157).

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution. Le Comité compte que les plans d'achat de véhicules pour l'exercice 2017/18 tiendront compte des résultats de cet examen (par. 160).

Mesures prises

Au cours de l'exercice 2016/17, la MINUK a pris les mesures nécessaires pour renforcer ses dispositifs de contrôle interne en ce qui concerne les voyages et pour fournir les informations requises dans les meilleurs délais.

Aucun projet pluriannuel ni aucun projet d'une valeur égale ou supérieure à 1 million de dollars n'est prévu dans le projet de budget de la MINUK pour l'exercice 2017/18.

La Mission a pris les mesures nécessaires pour remplacer des véhicules légers par des berlines et autres types de véhicules. Au cours de l'exercice 2016/17, Elle a remplacé 20 véhicules à quatre roues motrices par des véhicules légers hybrides. Elle s'est également engagée à louer trois autobus pour assurer le transport du personnel entre le logement et le lieu de travail.

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

(A/70/742/Add.10 et résolution 70/277 de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation

En ce qui concerne la réduction nette proposée du nombre d'agents recrutés sur le plan national, le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 32 de sa résolution 65/289, l'Assemblée générale a constaté que le personnel recruté sur le plan national jouait un rôle de plus en plus important dans les opérations de maintien de la paix et qu'il fallait que les missions renforcent les capacités nationales. Le Comité répète qu'il est favorable à la transformation croissante de postes et d'emplois pourvus sur le plan international en des postes et emplois pourvus sur le plan national, lorsque c'est possible. À son avis, toute proposition de transformation devrait préserver le caractère impartial des présences de maintien de la paix des Nations Unies (voir A/68/782, par. 91) (par. 18)

Le Comité consultatif félicite la Mission des efforts qu'elle déploie pour introduire des sources d'énergie renouvelables et compte que cela permettra, entre autres, d'accroître l'efficacité de la consommation de carburant, y compris du carburant destiné aux groupes électrogènes [par. 22 a)].

Le Comité consultatif rappelle à cet égard le paragraphe 23 de la résolution 66/264, par lequel l'Assemblée générale a souligné qu'il importait que le Secrétaire général étudie dans le détail les besoins en personnel civil de chaque mission de maintien de la paix, afin en particulier de déterminer les possibilités de transformer les postes du Service mobile en postes d'agent recruté sur le plan national et d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, notamment en cas de révision importante du mandat ou du niveau des effectifs autorisés, de sorte que la structure des effectifs civils permette à la mission de s'acquitter efficacement de son mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs dans toutes les missions (par. 26).

Mesures prises

La MINUK œuvre en faveur du renforcement des capacités nationales. Dans le budget approuvé pour l'exercice 2016/17, sept postes d'administrateur recruté sur le plan international ont été transformés en postes d'administrateur recruté sur le plan national. La Mission continuera d'étudier d'autres possibilités chaque fois que possible.

Au quartier général, à Pristina, la Mission consomme peu de carburant pour les groupes électrogènes. Le budget approuvé de l'exercice 2016/17 prévoyait l'installation de panneaux solaires au quartier général de Pristina, et le projet de budget pour l'exercice 2017/18 prévoit un crédit pour l'installation de panneaux solaires au Bureau régional de Mitrovica. Une réduction de la consommation de carburant pour les groupes électrogènes est donc à prévoir au cours des exercices à venir.

Un examen des besoins en personnel civil a été mené fin juin 2015 pour évaluer tous les domaines relatifs aux effectifs civils et recenser les synergies et les gains d'efficacité en matière de composition des effectifs de personnel civil. Il convient de noter que depuis, sa restructuration en 2009, la MINUK a porté de 59 à 62 % la part des agents recrutés sur le plan national dans l'effectif total. Les seules autres possibilités recensées sont des postes de la catégorie des administrateurs dans les services organiques. La Mission ayant déjà transformé un grand nombre de postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national, très peu de postes d'agent du Service mobile peuvent encore être transformés en postes d'agent recruté sur le plan national.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

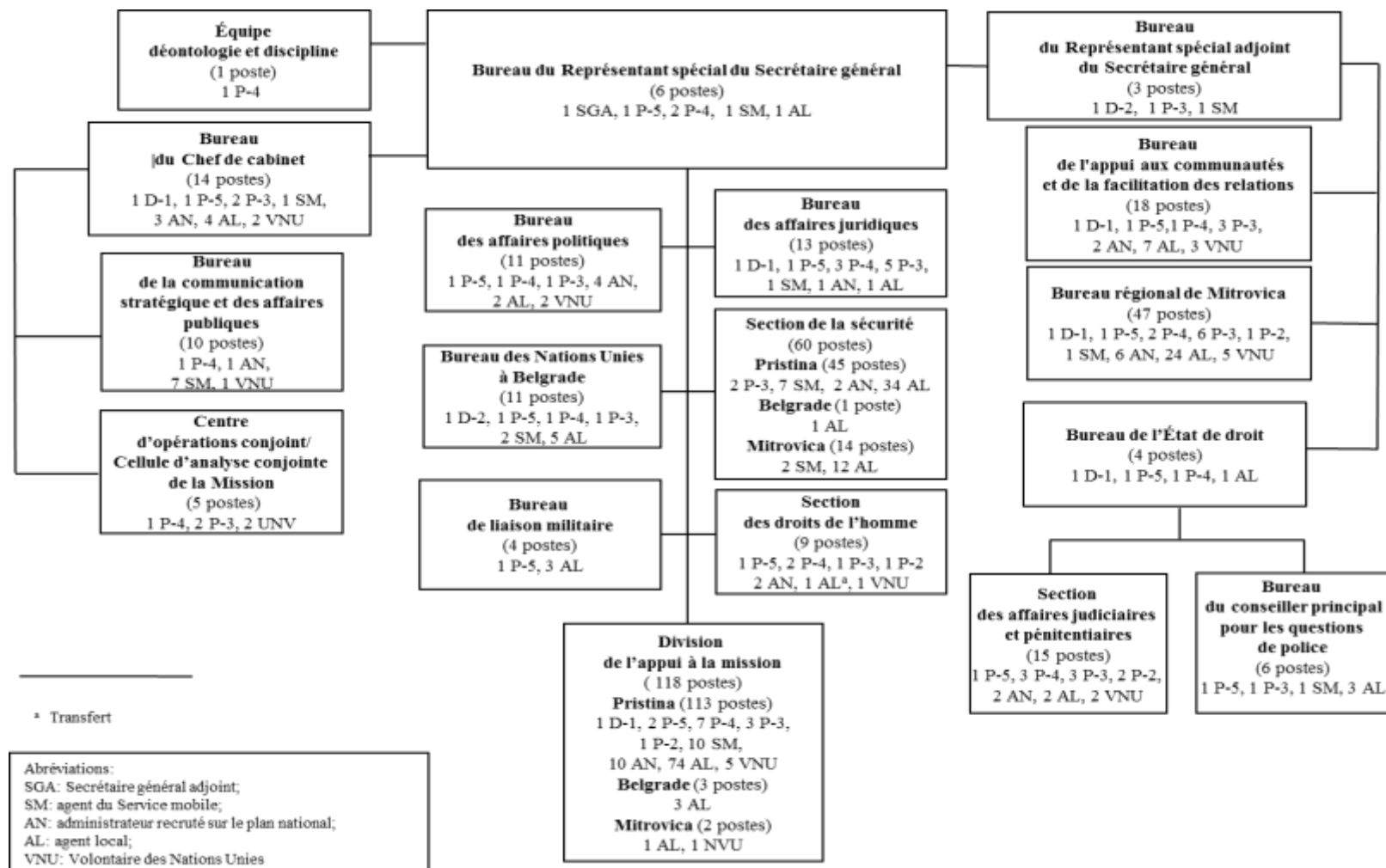
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

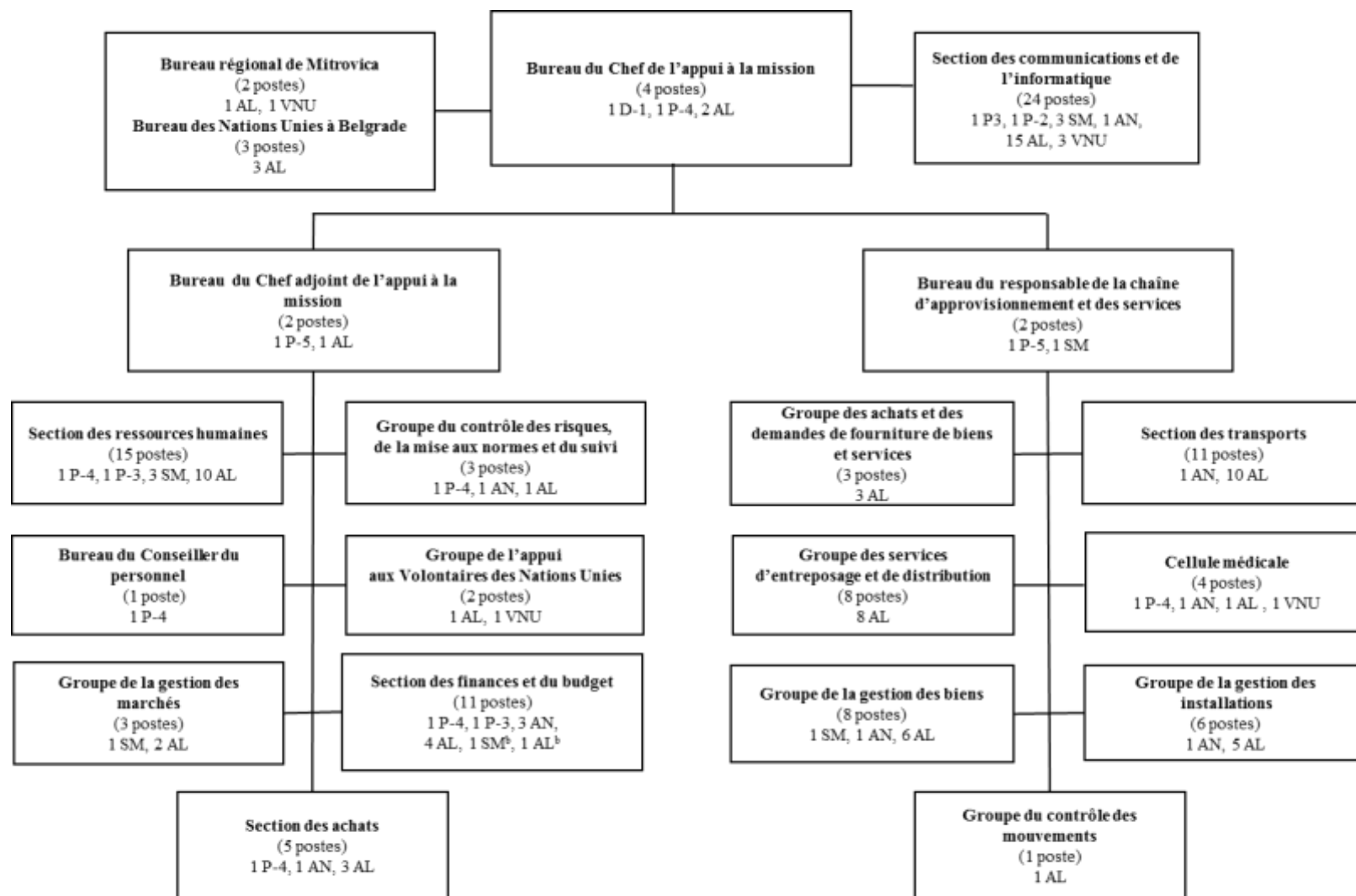
Annexe II

Organigrammes

A. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo



B. Division de l'appui à la mission



^a Transfert

^b Bureau d'appui commun de Koweït

Carte

